

**Séance du 2 juin 2015 à 19 heures
Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes**

Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat –Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 7 possédant une procuration
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

▪ TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL

BOISSIERES

CABRERETS

CAHORS

CAILLAC

CALAMANE

CATUS

CIEURAC

COURS

CRAYSSAC

DOUELLE

ESPERE

FRANCOULES

GIGOUZAC

LABASTIDE DU VERT

LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE

LAROQUE DES ARCS

LE MONTAT

LES JUNIES

LHERM

MECHMONT

MONTGESTY

NUZEJOULS

PRADINES

ST DENIS CATUS

ST MEDARD

TRESPoux-RASSIELS

VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit),

M. SEGOND Dominique (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),

M. TILLOU José (tit),

M. DUJOL Jean-Paul (tit)

M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),

M. MOLINIE Romuald (tit),

M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),

Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)

M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

Mme SALANIE Jacqueline (sup),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),

M. FERNANDEZ Pierre (ti),

M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),

M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des grands projets

Objet : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) – Office de Tourisme de St Cirq Lapopie

Mme RIVIERE s'abstient

A été adopté à LA MAJORITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 2 juin 2015

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Maryse BALAT

Service : Direction des grands projets

Objet : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) – Office de Tourisme de St Cirq Lapopie

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence statutaire en matière de Tourisme, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors porte le projet de réhabilitation du bâtiment de l'Office de Tourisme de Saint-Cirq-Lapopie.

Le projet prévoit le réaménagement des espaces « accueil du public » et des bureaux sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1^{er} niveau), le réaménagement du logement situé au 2^{ème} étage étant pris en charge directement par la commune de Saint-Cirq-Lapopie. Le projet est inscrit dans le contrat Grands Sites Saint-Cirq-Lapopie/ Pech-Merle.

Conformément à la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a lancé une étude pré opérationnelle pour déterminer les besoins et plus particulièrement le programme technique et architectural, ainsi que l'enveloppe financière des travaux.

L'estimation initiale de l'opération est de 680 000 € TTC avec une estimation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux égale à 400 000 € HT (valeur décembre 2014)

Après consultation sur ces mêmes bases, l'architecte Matthieu Belcour – 46- Cahors- a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Les études de conception ont été réalisées jusqu'à la phase APD.

Le coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre à la phase APD est égal à 477 000 € HT (valeur mai 2015), hors révisions et aléas. Il tient compte de l'évolution de programme (pose de pierres naturelles en sol, mobiliers plus importants que prévus) et de l'actualisation de prix de décembre 2014 à mai 2015.

Conformément à la loi MOP régissant les règles entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux doit être validé par le maître d'ouvrage. Ce montant permettra également de calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'APD (avant-projet définitif) du projet de réhabilitation ;

- b- De valider le coût prévisionnel des travaux à **477 000 € HT** ;
- c- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à prendre toutes décisions, à signer toutes pièces et solliciter toutes subventions afférentes à ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOZE-FAURE